

numéro

17

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME

Histoire maritime
Outre-mer
Relations Internationales

*Course, piraterie
et économies littorales*

(XV^e-XXI^e siècle)

Il Gardey – 979-10-231-1458-4



REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline, Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi

La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790 [n° 1]

L'Histoire maritime à l'époque moderne [n° 2-3]

Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle) [n° 4]

La Marine marchande française de 1850 à 2000 [n° 5]

Les Français dans le Pacifique [n° 6]

Les Constructions navales dans l'histoire [n° 7]

Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles [n° 8]

Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge [n° 9]

La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation [n° 10-11]

Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux [n° 12]

La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle [n° 13]

Marine, État et politique [n° 14]

Pêches et pêcherie en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours [n° 15]

La Puissance navale [n° 16]

SÉRIE « BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799)

Épisode de la vie scientifique du XVIII^e siècle

Jean Mascart

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME
n° 17 • 2013/1

**Course, piraterie
et économies littorales
(xv^e-xxi^e siècle)**



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 978-2-84050-921-9

PDF complet – 979-10-231-1437-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1438-6

I Présentation – 979-10-231-1439-3

I Graziani – 979-10-231-1440-9

I Brogini – 979-10-231-1441-6

I Barazzutti – 979-10-231-1442-3

I Hrodej – 979-10-231-1443-0

I Xambo – 979-10-231-1444-7

I Péret – 979-10-231-1445-4

I Aumont – 979-10-231-1446-1

I Corre – 979-10-231-1447-8

I Lafon – 979-10-231-1448-5

I Frécon – 979-10-231-1449-2

I Guiziou & Frontier – 979-10-231-1450-8

I Raflik – 979-10-231-1451-5

I Bellais – 979-10-231-1452-2

II Présentation. Le Mao & Figeac – 979-10-231-1453-9

II Grenet – 979-10-231-1454-6

II Bartolomei – 979-10-231-1455-3

II Zaugg – 979-10-231-1456-0

II Demont – 979-10-231-1457-7

II Gardey – 979-10-231-1458-4

II Martinetti – 979-10-231-1459-1

Varia – 979-10-231-1460-7

Comptes rendus – 979-10-231-1461-4

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois,
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou7

I. DOSSIER

COURSE, PIRATERIE ET ÉCONOMIES LITTORALES (XV^e-XXI^e SIÈCLE)

Course, piraterie et économies littorales (xv^e-xxi^e siècle)

Gilbert Buti et Philippe Hroděj11

« *Come in caza sua...* » :

L'impact des descentes turques sur le littoral corse au cours des xvi^e-xvii^e siècles

Antoine-Marie Graziani23

À l'aube d'une économie marchande : Le rôle de la course à Malte au xvii^e siècle

Anne Brogini37

Pour une histoire économique et sociale de la course zélandaise de 1672 au début de la décennie 1720

Roberto Barazzutti55

Les relations entre la Jamaïque et Saint-Domingue (1655-1700) : échanges, rivalités et déprédations

Philippe Hroděj79

La course barbaresque au cœur des échanges et conflits sur les deux rives de la Méditerranée. L'affaire Villareal, Marseille, 1670-1682

Jean-Baptiste Xambo99

De l'armateur à la fripière :

Le marché des ventes aux enchères à La Rochelle au xviii^e siècle

Jacques Péret121

La guerre de course à Granville et son effet sur l'économie locale (1688-1815)

Michel Aumont139

La poudre, l'encre et l'or : Morlaix, bourse corsaire, et la guerre d'Indépendance

Olivier Corre161

Deux modèles économiques de la course française dans l'Espagne occupée : Almería et Málaga (1810-1812) Jean-Marc Lafon	181
La piraterie sud-est asiatique des années 2000 : une rentabilité à géométrie variable Éric Frécon	199
Piraterie somalienne et littoral somalien : rapport ambigu, paradoxe et développements François Guiziou et Florian Fontrier	215
De la question des liens entre piraterie et terrorisme : le cas du golfe d'Aden Jenny Raflík	233
Lutte contre la piraterie et puissance navale : vers une <i>pax sinica</i> ? Renaud Bellais	249

4

II

LES COLONIES MARCHANDES DANS LES PORTS EUROPÉENS À L'ÉPOQUE MODERNE

Les colonies marchandes étrangères dans les ports européens (c. 1680-c. 1780) Caroline Le Mao et Michel Figeac	269
Institution de la coexistence et pratiques de la différence : le <i>Fondaco dei Turchi</i> de Venise (xvi ^e -xviii ^e siècle) Mathieu Grenet	273
La naturalisation des marchands étrangers à Cadix au xviii ^e siècle Arnaud Bartolomei	303
Entre diplomatie et pratiques judiciaires : La condition des étrangers sous l'Ancien Régime napolitain Roberto Zaugg	321
Cosmopolitisme marchand et frontières politiques à et autour de Hambourg (fin xvii ^e -début xviii ^e siècle) Vincent Demont	335
Les colonies marchandes étrangères à Bordeaux au xviii ^e siècle Philippe Gardey	349
Les négociants étrangers de La Rochelle au xviii ^e siècle Brice Martinetti	375

III
VARIA

Le rôle des consignataires dans le marché de la morue à Bordeaux :
l'exemple de la maison Gaston Monier (1889-1920)
Bernard Cassagne397

IV
COMPTES RENDUS

Mickaël Augeron, John de Bry et Annick Notter (dir.), *Floride, un rêve français (1562-1565)*, La Rochelle, Musée du Nouveau Monde, 2012, 159 p..... 429

Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique*, t. 2, *Fidélités, racines et mémoires*, préf. Jean-Pierre Poussou, Paris, Les Indes savantes, 2012, 516 p.431

Philippe Beaujard, *Les Mondes de l'océan Indien*, Paris, Armand Colin, 2012 ; t. 1, *De la formation de l'État au premier système monde afro-eurasien, IV^e millénaire av. J.-C.-VI^e siècle apr. J.-C.*, 623 p. ; t. 2, *L'océan Indien au cœur des globalisations des anciens mondes, VI^e-XV^e siècle*, 798 p..... 433

Emmanuelle Charpentier, *Le Peuple du rivage : le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2013, 404 p. 436

Marguerite Figeac-Monthus et Christophe Lastécouères (dir.), *Territoires de l'illicite : ports et îles, de la fraude au contrôle (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2012, 400 p. 438

Jean-Marie Kowalski, *Navigation et géographie dans l'Antiquité gréco-romaine. La terre vue de la mer*, Paris, Picard, 2012, 256 p.441

Jean-Philippe Priotti et Guy Saupin, *Le Commerce atlantique franco-espagnol. Acteurs, négoce et ports (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2008, 338 p. 443

Gregory Stevens Cox, *The Guernesev Merchants and their World in the Georgian Era*, Guernesev, The Toucan Press, 2009, 235 p. et xx pl. 446

L. M. Cullen, *Economy Trade and Irish Merchants at Home and Abroad 1600-1988*, Dublin, Four Courts Press, 2012, 320 p. 448

Amaia Bilbao Acedos, *The Irish Community in the Basque Country, c. 1700-1800*, Dublin, Geography Publications, 2003, 114 p.451

William Coxe, *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique (1781)*, rééd. [Whitefish], Kessinger Legacy Reprints, 2010, 342 p..... 453

Morgan Le Dez, *Pétrole en Seine (1861-1940). Du négoce transatlantique au cœur du raffinage français*, Bruxelles, PIE/Peter Lang, 2012, 430 p. 453

Jacques Péret, *Les Corsaires de l'Atlantique. De Louis XIV à Napoléon*, La Crèche, Geste Éditions, 2012, 330 p..... 456

II

**Les colonies marchandes dans les
ports européens à l'époque moderne**

LES COLONIES MARCHANDES ÉTRANGÈRES À BORDEAUX AU XVIII^e SIÈCLE

Philippe Gardey

Docteur en histoire de l'université Paris-Sorbonne, CEMMC/Bordeaux 3

L'existence d'importantes communautés marchandes étrangères est l'une des caractéristiques des villes portuaires européennes au cours de la période moderne. Par l'importance de ses ressources, par sa vitalité et ses possessions coloniales, le royaume de France offre de grandes possibilités aux étrangers industriels. On peut même se demander, avec Jean-Pierre Poussou, si, sans le secours de « nombreux négociants et marchands étrangers, l'économie française ne serait pas restée longtemps en sommeil¹ ». Dans un article récent, ce même auteur affirme encore que « très grand port atlantique, et l'une des grandes capitales provinciales du royaume de France depuis le milieu du Moyen Âge, Bordeaux a toujours connu une forte présence étrangère² ». Pour l'essentiel, marchands et surtout négociants y sont, de manière permanente, le seul groupement important d'étrangers. Les Bordelais savent que leur présence est bénéfique au commerce, et donc à l'enrichissement de toute la cité. C'est pourquoi ils sont globalement bien acceptés et chaque jour, à la fin du XVIII^e siècle, une foule bigarrée et pittoresque se presse le long de la Garonne. Négociants et marchands agenais, périgourdins, charentais, basques, toulousains, lyonnais ou parisiens y côtoient des commissionnaires allemands, irlandais, anglais, hollandais, danois, suédois, et même américains. Catholiques, luthériens allemands, calvinistes français et juifs portugais ou avignonnais s'y croisent dans un esprit de tolérance religieuse. À l'occasion, les négociants locaux, ou les étrangers installés depuis longtemps, se plaignent de la concurrence des nouveaux venus mais, au XVIII^e siècle, les transformations du commerce rendent leur présence, non seulement bénéfique, mais surtout indispensable aux relations que le port entretient avec les pays de l'Europe du Nord.

1 Jean-Pierre Poussou, « À l'école des autres », dans Yves Lequin (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, nouvelle édition, Paris, Larousse, 2006, p. 187-203, *loc. cit.* p. 194.

2 Jean-Pierre Poussou, « Les étrangers à Bordeaux à l'époque moderne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 117, n° 1, 2010, p. 149-163, *loc. cit.* p. 149.

La présence des colonies marchandes est, en effet, liée aux caractéristiques d'un commerce international encore très lent. Trois formules s'offrent alors aux négociants : se déplacer avec ses marchandises comme c'est encore le cas de la plupart des marchands anglais que l'on rencontre à Bordeaux au XVI^e siècle ; créer des filiales en terre étrangère, ce qui suppose des moyens importants et une parfaite confiance dans son facteur local ; s'installer de manière permanente et travailler à la fois pour son compte et comme commissionnaire pour ses compatriotes, grâce au progrès de l'utilisation des lettres de change et des comptes courants. Au XVIII^e siècle, le cadre commercial du port aquitain favorise particulièrement cette dernière solution. Comme la politique des autorités royales est particulièrement favorable à la venue de négociants étrangers, on constate une augmentation des effectifs en même temps qu'une diversité croissante des colonies marchandes étrangères. Après celui des juifs portugais et des Hollandais, c'est de plus en plus le temps des Irlandais et des Allemands. Mais, ce qui est peut-être le plus remarquable, c'est la capacité d'intégration de ces négociants : non seulement ils acquièrent fortune et considération, mais encore ils se fondent dans les élites de la cité pour en devenir une partie non négligeable.

UN CADRE COMMERCIAL ET POLITIQUE FAVORABLE À L'INSTALLATION CROISSANTE DE COMMUNAUTÉS MARCHANDES ÉTRANGÈRES

Un rôle majeur dans l'activité économique

Le XVIII^e siècle marque un tournant, sinon dans le rôle commercial déjà fondamental depuis le XVII^e siècle, du moins dans l'importance numérique des communautés marchandes étrangères à Bordeaux. La très forte croissance du commerce du port aquitain en est la cause principale. Entre 1720 et 1780, la valeur totale du commerce bordelais passe de 13 à 250 millions de livres tournois, soit un accroissement de plus de 4 % par an, bien supérieur au taux moyen du commerce extérieur français³. À l'image de ses homologues de l'époque pré-industrielle, Bordeaux bénéficie alors de la spectaculaire expansion créée par la révolution sucrière antillaise. C'est donc le commerce colonial qui explique en grande partie le dynamisme bordelais. En 1717, Bordeaux recevait 20 % des importations coloniales françaises. Grâce au remarquable essor de la seconde moitié du siècle, cette part atteint 45 % en 1788, faisant ainsi de Bordeaux le premier port de France⁴.

3 Paul Butel, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1974, p. 20.

4 *Ibid.*

C'est ici que le rôle des communautés marchandes étrangères devient essentiel. Les puissances coloniales de l'Europe de l'Ouest avaient fait le choix de maintenir un monopole ou une exclusivité commerciale avec leurs colonies. À partir de 1670, les négociants étrangers ne pouvaient ni s'installer ni commercer directement avec les ports des îles à sucre françaises⁵. En revanche, ils pouvaient résider dans les ports de la métropole pour y servir d'intermédiaire entre le négoce local et leur pays d'origine. À la veille de la Révolution, le commissionnaire rhénan Jacques Kunckel décrit très bien le fonctionnement de ce commerce de redistribution quand il écrit : « Bordeaux recueille dans son Territoire, reçoit des Départements Voisins & des Colonies Françaises une quantité prodigieuse de denrées⁶ ». La richesse de l'arrière-pays en vins, eaux-de-vie, farines ou produits manufacturés rend le trafic triangulaire moins nécessaire qu'ailleurs. Bordeaux réalise donc l'essentiel de ses échanges en droiture avec les îles d'Amérique, en particulier Saint-Domingue. Les navires partent chargés de tous ces produits de l'arrière-pays et reviennent à Bordeaux pleins de sucre, de café et d'indigo⁷. Les quantités dépassent de loin ce que peut absorber le marché français car, nous dit encore Kunckel : « la consommation a lieu dans le Nord de l'Europe ». Au XVIII^e siècle, l'élite des pays du Nord, enrichie dans le commerce et l'industrie, devient consommatrice des produits de luxe fournis par les puissances coloniales de l'Europe de l'Ouest. C'est à ce moment que, profitant des liaisons traditionnelles nées du commerce du vin, Bordeaux réussit à bâtir un solide réseau de réexportations coloniales vers ces pays de l'Europe septentrionale. Vers 1780, plus de la moitié des exportations coloniales françaises vers l'Europe transitent ainsi par Bordeaux. Comme d'autres ports français, Bordeaux « tire aussi de cette contrée beaucoup d'objets qui sont presque devenus des besoins », écrit encore Kunckel. Il s'agit des céréales de Russie ou de Pologne, utiles lors des pénuries frumentaires encore nombreuses, ou du bœuf salé irlandais pour la consommation des Îles. Il faut y ajouter les besoins en draps de laine ou en merrains pour la tonnellerie, et les « munitions navales » : planches de Prusse, fer de Suède, chanvre de Russie,

5 Ordonnance de Louis XIV du 10 juin 1670.

6 Archives départementales de la Gironde (désormais ADG), 5L 21, Commission militaire, dossier Jacques Kunckel, 16 germinal an II, 5 avril 1794, pièce n° 4. Pour une étude complète nous renvoyons à notre article « Le Mémoire justificatif de *Messieurs Kunckel & Cie* : une source inédite pour l'histoire du négoce bordelais durant la Terreur », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° 17, 2011, p. 173-194. Nous avons respecté la graphie et l'orthographe d'origine.

7 Paul Butel, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 47-82.

goudron de Finlande et mâts de Riga⁸. Précisons enfin que le royaume sert de relais obligatoire pour les denrées et les marchandises importées qui sont nécessaires à la nourriture et à l'équipement des colonies.

Comme le commerce avec l'Europe s'effectue généralement à la commission et que, pour tout négociant, il est indispensable d'avoir une totale confiance en son commissionnaire, les négociants étrangers envoient leurs compatriotes dans le port bordelais. C'est pourquoi, lorsque Kunckel justifie l'utilité du commissionnaire, il faut y voir aussi la défense de la présence des étrangers à Bordeaux. En effet un commissionnaire est selon lui « un facteur auquel les négociants externes ont recours et pour opérer le débouché de leurs Marchandises et pour procurer celles qui leur manquent ». Ces négociants externes des ports de l'Europe du Nord sont les commettants qui passent deux types d'ordres : les commissions de vente et les commissions d'achat. L'*Encyclopédie* ne dit pas autre chose quand elle définit le commissionnaire comme celui qui achète « des marchandises pour le compte d'un autre à qui on les envoie, moyennant tant pour cent⁹ ». L'entrepôt maritime bordelais est donc par excellence un port de commissionnaires : dans l'almanach de 1784, près de 58 % des négociants déclarent exercer cette activité¹⁰. Dans l'esprit des négociants, qui l'introduisent dans leur contrat de société, ce terme désigne le cœur du commerce bordelais : la réception et la vente des produits du Nord de l'Europe, l'achat et l'expédition en retour des produits du Sud-Ouest et des colonies. C'est d'ailleurs la seule précision que l'on trouve dans les actes de création de société : « Commission avec l'étranger », indiquent Tam & Stender¹¹ ; « Commission avec l'étranger et dans l'étendue du royaume de France, sur les objets qu'ils aviseront », précisent encore Arbouin & Zimmermann¹².

352

8 Pierrick Pourchasse, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 115-126. Voir aussi les deux articles de Jean-Pierre Poussou : « Les échanges commerciaux entre la France et la Russie au XVIII^e siècle », dans Jean-Pierre Poussou, Anne Mézin et Yves Pierret-Gentil (dir.), *L'Influence française en Russie au XVIII^e siècle*, Paris, PUPS, 2004, p. 83-92, et « Les relations économiques entre la France, les espaces germaniques et polonais au XVIII^e siècle », dans *Lumières européennes. Versailles et la Saxe, XVII^e-XVIII^e siècle*, Versailles, Académie de Versailles, 2007, p. 151-158.

9 Diderot et D'Alembert, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Libraires associés, 1751-1765, 17 vol. ; réédition en fac-similé de la première édition, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1966, t. 3, p. 711. En 1805, le *Dictionnaire universel de commerce* reprend exactement la même définition.

10 Archives communales de Bordeaux (désormais AC Bordeaux), *Almanach d'arts et métiers pour la ville de Bordeaux*, 1784, 9 Ca 5.

11 ADG, 3E 20604, Barberet, 18 novembre 1785.

12 ADG, 3E 35907, Guy fils, 29 août 1788.

C'est cette organisation des échanges bordelais qui explique la présence de plus en plus notable des négociants du Nord. Parce qu'ils s'intéressent surtout au commerce colonial et manifestent moins d'intérêt pour le grand cabotage de l'Europe du Nord, les négociants français favorisent l'installation de ces communautés marchandes étrangères. Paul Butel insiste cependant sur le fait que la présence de commissionnaires européens à Bordeaux est compensée par celles de commissionnaires bordelais à Amsterdam ou Hambourg, et que des liens familiaux unissent progressivement les armateurs français et les commissionnaires étrangers, si bien que ces négociants appartiennent finalement à une même « internationale des affaires » dont les réseaux s'étendent à travers toute l'Europe atlantique¹³. Mais, pour Pierrick Pourchasse, le partage des tâches qui s'opère alors progressivement au XVIII^e siècle est bien le signe que les négociants étrangers installés à Bordeaux, en particulier germaniques, soutenus par la puissance de leurs réseaux, prennent en main le commerce européen du port de la Lune¹⁴. Quoiqu'il en soit, c'est la combinaison de ce « commerce actif » océanique porté par les « Bordelais » avec le « commerce passif » de l'Europe du Nord qui propulse alors Bordeaux au premier plan.

La bienveillance des Bordelais et des autorités royales

La domination des commissionnaires du Nord atteint de telles proportions qu'elle finit par alarmer les autorités françaises. Un mémoire de 1777 décrit ainsi les ports français « peuplés de négociants allemands qui par les intelligences qu'ils conservent avec leurs compatriotes enlèvent aux Français jusqu'aux bénéfiques des commissions »¹⁵. Cependant, la population bordelaise, habituée à cette présence étrangère, ne manifeste pas d'animosité : ses effectifs, même en expansion, comme nous le verrons plus loin, ne pèsent pas très lourd dans une ville qui passe de 45 000 à 120 000 habitants entre la fin du règne de Louis XIV et la Révolution. La monarchie ne fait preuve d'aucune xénophobie et pratique une politique d'ouverture pour attirer les talents, en particulier ceux du commerce. La situation juridique est donc favorable aux élites étrangères désireuses de s'installer à Bordeaux pour y développer le commerce. Depuis les lettres patentes de Louis XI en 1474, tous les étrangers, en dehors des Anglais, peuvent s'installer à Bordeaux et y disposer librement de leurs biens sans être obligés de prendre des lettres de naturalité. En 1550, Henri II accorde « aux marchands et autres Portugais appelés nouveaux chrétiens tous les droits et

13 Paul Butel, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 153.

14 Pierrick Pourchasse, *Le Commerce du Nord*, op. cit., p. 276.

15 *Ibid.*, p. 283.

privilèges des habitants des villes où ils demeureront », ce qui permet l'essor d'une forte communauté israélite. Enfin, l'édit de 1686 ouvre la France à tous les étrangers désireux de s'établir, de quelque religion qu'ils soient, sous réserve de ne pas célébrer de culte public¹⁶. Il autorise ainsi l'installation de négociants allemands, à 90 % de confession protestante, moins d'un an après la révocation de l'édit de Nantes.

C'est en temps de guerre avec les puissances protestantes que des craintes peuvent surgir. En 1711, en pleine guerre de Succession d'Espagne, le secrétaire d'État à la Marine, Pontchartrain, demande à l'intendant de Guyenne quels sont « les étrangers ennemis à Bordeaux », et « en ce cas leurs noms, s'ils ont des permissions d'y demeurer, quelle religion ils professent, s'ils sont naturalisés, la conduite qu'ils tiennent ». Mais, pragmatique, il veut avant tout savoir « s'ils sont utiles au commerce¹⁷ ». Même durant ces périodes, ils sont protégés, et c'est leur départ que l'on craint, car l'écoulement des produits bordelais en Europe dépend d'eux. Durant la guerre de Sept Ans, comme durant la guerre d'Amérique, et plus tard encore durant les *french wars*, on compte en effet sur les représentants des nations restées neutres de l'Europe du Nord pour maintenir les trafics.

354

Il faut noter, enfin, l'influence des colonies de négociants étrangers sur la politique de tolérance religieuse. La bienveillance dont jouissent les protestants allemands profite ainsi aux huguenots français à partir du milieu du XVIII^e siècle. Bordeaux devient même un refuge pour nombre de protestants des campagnes et des petites villes du grand Sud-Ouest, dans lesquelles les vexations sont encore nombreuses jusque vers 1760. Si bien qu'il y a à Bordeaux, à la veille de la Révolution, de 1 600 à 1 800 protestants. Ils comptent en leur sein une puissante communauté négociante, en rapports étroits avec leurs coreligionnaires étrangers. En 1751-1752, les Hollandais obtiennent les premiers l'ouverture d'un cimetière aux Chartrons, tandis que les Hanséates bénéficient pour la première fois du ministère de pasteurs affiliés aux frères moraves venus de Neuwied-am-Rhein¹⁸. Mais les assemblées se tiennent encore la nuit et ne doivent pas rassembler plus de vingt personnes.

16 Jean-Pierre Poussou « Les étrangers du roi » et « Le peuple sans droits », dans *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, op. cit., p. 169-185 et p. 205-223 ; voir aussi l'ouvrage ancien de Théophile Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux*, Bordeaux, Imprimerie nouvelle A. Bellier et Cie, 1892, t. 2, XVI^e-XVII^e siècles, p. 51.

17 ADG, C 4473, lettre citée dans Jean-Pierre Poussou, « Les étrangers à Bordeaux à l'époque moderne », art. cit., loc. cit. p. 158.

18 Louis Desgraves et Jean-Pierre Poussou, « La vie religieuse », dans François-Georges Pariset (dir.), *Bordeaux au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1968, p. 121-151. Pour plus de détails, voir Alfred Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*, Bordeaux, E. Feret, 1918, t. 1, 1462-1870.

En 1753, le registre des baptêmes et des mariages se rouvre¹⁹. En 1769, les jurats acceptent enfin l'ouverture d'un grand cimetière des étrangers à l'ouest du quartier des Chartrons. En 1776, une maison d'oraison est installée dans ce même quartier, au premier étage d'un immeuble occupé par des chais. Outre cette église dite nationale, il existe alors deux autres églises aux Chartrons, celle des frères moraves et celle des luthériens. Mais c'est seulement Louis XVI, par son édit de tolérance de 1787, qui octroie aux protestants un état civil officiel et entreprend ainsi leur intégration dans la communauté nationale, avant que la Constituante ne leur donne, comme aux israélites, la citoyenneté pleine et entière.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE EN TROMPE-L'ŒIL ?

L'évaluation quantitative des négociants et marchands étrangers est délicate. Leur nombre est toujours plus important que ne le laisse croire le recensement des seules colonies marchandes. Il faut tenir compte des naturalisations, des installations provisoires, des allers-retours avec le pays d'origine. De plus, nous ne disposons pas d'une source homogène pour cette période et les renseignements que nous possédons distinguent mal les métiers, les négociants des commis ou les marchands des négociants. À partir du moment où, grâce aux almanachs, nous disposons de listes séparées de sociétés de négoce et de marchandise, nous nous apercevons que le négoce concentre la quasi-totalité des communautés étrangères. En 1787, on ne recense ainsi à Bordeaux que trois marchands allemands et un britannique. En dehors des nombreux commis et employés, un commerçant étranger à Bordeaux est avant tout un homme du grand commerce et des horizons lointains.

Entre 1651 et 1660, Bertrand Gautier repère 63 « marchands » hollandais et 50 juifs portugais. Il estime que vers 1660, une centaine de juifs et de Hollandais constituent l'essentiel de la communauté marchande étrangère à Bordeaux et représentent 30 % de l'effectif total des « marchands » de la ville, le terme de « négociant » n'étant pas encore utilisé²⁰. Ils pèsent donc lourd dans une ville au négoce local alors peu développé. Au siècle suivant, nous disposons, à des dates précises, de listes qui nous donnent les résultats suivants :

19 Pierre Meller, *Les Familles protestantes de Bordeaux d'après les registres de l'état civil avant 1793*, Bordeaux, Impr. E. Crugy, Veuve Riffaud, 1902, p. 3.

20 Bertrand Gautier, « Les nouvelles prédominances étrangères à Bordeaux dans la première moitié du XVII^e siècle », dans *Bordeaux, porte océane, carrefour européen*, Bordeaux, FHSO, 1999, t. II, p. 183-208. Il englobe toujours indistinctement marchands et négociants.

Tableau 1. Les négociants étrangers à Bordeaux au XVIII^e siècle²¹

Années (Sources)	1711 (Liste des étrangers)	1756 (Capitation)	1777 (Capitation)	1784 (Almanach)	1787 (Almanach)
Négociants étrangers	42 individus	83 individus	111 individus	140 individus 100 sociétés	178 individus 119 sociétés
Total des négociants	150	391	452	660 individus 525 sociétés	1000 individus 793 sociétés
% des étrangers	25,3 %	21,2 %	24,5 %	21,2 % 23,8 %	17,8 % 18,9 %

356

Les commissionnaires étrangers, en dehors du cas particulier des juifs que nous étudierons plus loin, renforcent considérablement leur présence numérique au siècle des Lumières avec un quasi quadruplement des effectifs. L'interprétation des chiffres dépend cependant du nombre total de négociants dont la croissance, quelles que soient les sources retenues, semble supérieure à celle des communautés étrangères. Pendant que le nombre de négociants étrangers double durant la seconde moitié du siècle, le nombre total de négociants est pratiquement multiplié par trois. Olivier Pétré-Grenouilleau explique ce phénomène par le fait que plus l'essor d'un port s'affirme, plus les arrivées d'étrangers tendent à se limiter²². Le poids relatif des étrangers a donc tendance à se tasser un peu. Alors que vers 1650 les Hollandais enlevaient près des deux tiers des vins exportés et représentaient plus des deux tiers du tonnage des entrées et sorties du port, le siècle suivant marque la revanche des Français. Bordelais de souche, ou immigrés en grande partie protestants, venus de tout le Sud-Ouest, ils se sont imposés dans le « trafic porteur » que constitue le commerce en droiture vers les Antilles. Bordeaux est donc marqué par le maintien d'un cosmopolitisme de haut niveau, tout en connaissant une certaine « renationalisation » de son négoce.

DIVERSITÉ ET TRANSFORMATION DES COLONIES ET « NATIONS » MARCHANDES ÉTRANGÈRES

La force traditionnelle de la communauté britannique

La présence britannique est la plus ancienne et la plus continue des présences étrangères à Bordeaux, depuis l'époque de l'Aquitaine anglaise. Elle fut relancée par les deux révolutions d'Angleterre du XVII^e siècle : une première fois au moment de la dictature de Cromwell, une seconde fois au moment de la Glorieuse Révolution. La seconde vague migratoire fut la plus importante et se

²¹ Pour l'étude détaillée des annuaires et la manière de passer des sociétés aux individus, nous renvoyons à notre ouvrage, Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)*, Paris, PUPS, 2009, p. 78-82.

²² Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les Négoce maritimes français, XVII^e-XX^e siècle*, Paris, Belin, 1997, p. 79.

poursuivit pendant une bonne partie du XVIII^e siècle. Les proscrits catholiques exilés, connus sous le nom de jacobites, firent preuve à l'égard de leur pays d'accueil du même dynamisme que les huguenots chassés du royaume de France à la même époque. Par ailleurs, la colonie compta aussi des jacobites écossais protestants, mais fidèles à la dynastie des Stuarts.²³ Avec Nantes, Bordeaux fut l'un des deux grands refuges de cette diaspora.

Tableau 2. Les négociants britanniques à Bordeaux au XVIII^e siècle

Années	1714	1756	1777	1784	1787
Nombre	4	25	33	55	56

Il y a donc un profond renouvellement et un net progrès de la présence britannique au cours du siècle. Si l'on ne compte pas les naturalisés, il n'y aurait eu que quatre négociants britanniques établis depuis plus de vingt ans en 1714, alors qu'à la veille de la Révolution, on compte près de quarante sociétés d'origine britannique à Bordeaux et pas loin d'une soixantaine de négociants.

La colonie irlandaise, renouvelée par un fort courant migratoire venu de Dublin et Cork, en particulier, tient une place de plus en plus importante dans le groupe. Elle ne se confond pas totalement, cependant, avec les jacobites : on trouve aussi des négociants irlandais, parfois protestants, venus simplement pratiquer le commerce. L'immigration politique et confessionnelle a été sinon remplacée, du moins relayée par une immigration purement économique liée à la croissance des échanges de bœuf salé et de beurre contre du vin²⁴. En dehors des Black et des Johnston arrivés avant 1717, les familles importantes s'installent après 1730 : ce sont les Skinner, les Delap, les Barton, les Gernon, les Lawton ou les Maccarthy ; puis de nouveaux venus arrivent pendant et après la guerre d'Amérique. Louis M. Cullen a montré leur rôle dans la fabrication et le commerce des eaux-de-vie, et les liens importants entre la communauté de Cognac et celle de Bordeaux. En 1776, Richard Hennessy quitte même Cognac pour Bordeaux. Il y est escroqué par son associé de Royan, George Boyd, et c'est son repli sur Cognac, en 1787, qui est à l'origine de la maison actuelle²⁵. Certaines créations, comme Thompson & Witfooth ou Coppinger existent encore sous la Restauration, alors que d'autres comme Boyd, Casey,

23 Patrick Clarke de Dromantin, « La colonie jacobite à Bordeaux au XVIII^e siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2002/1, p. 55-71.

24 Louis M. Cullen, *Le Choix de Cognac. L'établissement des négociants irlandais en eau-de-vie au XVIII^e siècle*, Dublin, Lilliput Press, 2002, trad. fr. Paris, Le Croût vif, 2006, p. 28. Voir aussi *id.*, « The Irish Diaspora of the 17th and 18th Centuries », dans Nicholas Canny (dir.), *Europeans on the Move: Studies on European Migration 1500-1800*, Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 113-152.

25 Louis M. Cullen, *Le Choix de Cognac, op. cit.*, p. 189. Les maisons de Cognac – *Delamain, Hennessy, Saule, Galwey* – recevaient des commandes des maisons de Bordeaux – *Barton, Johnston & Barry, Forsters, French ou Coppingers*.

Colding, Ewarre, Holding & Rhedy, Leers, Lonergan, Scaly, Smith ou Watering disparaissent parfois avant même la Révolution.

Le cas particulier des israélites

358

La communauté israélite bordelaise est particulièrement originale. Par certains aspects, on peut l'assimiler à une communauté étrangère, compte tenu de ses liens avec le réseau israélite européen et de l'importance des Portugais en son sein. On désigne d'ailleurs souvent les israélites de Bordeaux sous le nom de « nation portugaise » ; le conseil des anciens de cette « nation » est reconnu officiellement en 1760. L'étude des origines lointaines prouve cependant qu'un certain nombre de ces familles de juifs sépharades provenaient en fait d'Espagne et s'étaient installées à Bayonne avant de venir s'établir à Bordeaux²⁶. Cette « nation portugaise » élit donc des syndics et possède organisations charitables, écoles, état civil et tribunaux pour ses affaires internes. Ses membres revendiquent hautement cette appellation et font parfois inscrire cette précision dans leur contrat de mariage. Mais, d'un autre côté, comme les plus anciennes familles s'étaient installées au milieu du XVI^e siècle après l'instauration de l'Inquisition au Portugal, au XVIII^e siècle elles se sentent totalement bordelaises et françaises. Les lettres patentes de 1723 les reconnaissent officiellement comme « juifs espagnols et portugais, connus sous le nom de nouveaux chrétiens ». La volonté taxatrice n'est pas étrangère à cette reconnaissance, mais la fiction de leur conversion au catholicisme est ainsi reconnue et acceptée. Avec l'ordonnance de 1728, la « nation portugaise » devient même officiellement la « nation juive de Bordeaux²⁷ ». Alors que le judaïsme bordelais se dissimule encore au début du XVIII^e siècle, peu à peu les juifs se dispensent des pratiques extérieures du catholicisme et, dans la seconde moitié du siècle, il n'y a plus d'intervention des prêtres catholiques dans leurs affaires religieuses²⁸. On tolère ces pratiques judaïsantes tant qu'elles n'apparaissent pas au grand jour. En 1753, les juifs avaient ainsi sept synagogues particulières à défaut de synagogue publique²⁹.

26 C'est le cas des Azevedo, des Alvarès de Leon, des Cardoze, des Mendès, des Fonsèque. Voir en particulier Jean Cavignac, *Dictionnaire du judaïsme bordelais aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Bordeaux, Archives départementales de la Gironde, 1987, et plus récemment Maria Santos-Sainz et François Guillemeteaud, *Les Espagnols à Bordeaux et en Aquitaine*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2006. Ce dernier ouvrage donne cependant l'impression que presque toute la communauté sépharade bordelaise était en fait espagnole, ce qui est faux. Certains, aux origines indéterminées, comme les Gradis, sont ainsi un peu vite hispanisés ; quant aux Raba, originaires de Bragança au Portugal, ils sont à tort considérés comme venant d'Espagne.

27 Gérard Nahon, *Juifs et judaïsme à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2003, p. 62-67. Les juifs des généralités de Bordeaux et d'Auch proposèrent au roi un don de joyeux avènement de 100 000 livres en échange de la protection de leurs biens menacés par un arrêt de 1722 et de la reconnaissance de leur qualité de « juif ».

28 *Ibid.*, p. 110.

29 Louis Desgraves et Jean-Pierre Poussou, « La vie religieuse », art. cit.

Les autorités locales, l'intendant Tourny en tête, acceptaient encore difficilement cette mutation venue des bureaux versaillais, mais elle allait dans le sens des idées du siècle³⁰. De Voltaire à l'abbé Grégoire, les hommes des Lumières réclamaient aussi l'intégration des juifs à la société civile, ne serait-ce que pour mettre fin à leurs particularismes. Les lettres patentes de 1776 les autorisèrent ainsi à s'établir où ils voudraient dans le ressort du Parlement de Bordeaux. La voie était ouverte à la reconnaissance de la citoyenneté aux juifs de Bordeaux, Bayonne et Avignon. Par l'édit de 1784, Louis XVI entreprit d'améliorer leur statut et, en 1787, Malessherbes fut chargé d'un projet de libéralisation. La « nation » juive de Bordeaux donna mandat aux négociants Abraham Furtado et Salomon Lopès-Dubec pour négocier en son nom. Ils rencontrèrent le ministre en mai 1788. Mais le pouvoir fut bientôt accaparé par des problèmes d'une autre ampleur³¹. L'émancipation totale ne fut votée par la Constituante qu'en 1791 et mise en œuvre surtout grâce à Napoléon.

Au début du règne personnel de Louis XIV, la ville comptait une cinquantaine de marchands et négociants juifs qui ne faisaient encore que des affaires modestes. Ils achetaient des textiles dans l'arrière-pays bordelais, les envoyaient en Espagne et, en retour, recevaient des balles de laine et des draps. Au XVIII^e siècle, grâce à l'essor du port, des sépharades portugais continuent à s'installer à Bordeaux. La motivation est désormais surtout économique et la réussite de nombre d'entre eux est fort grande. Ils s'appuient sur une véritable internationale installée à Londres, Amsterdam et Hambourg et, grâce à leur statut de régnicole, s'insèrent dans le trafic colonial et l'armement. Ils monopolisent aussi les activités financières. En 1784, sur vingt agents de change recensés par l'almanach du commerce, dix-neuf sont juifs, dont dix-huit Portugais³². Sur les quatorze banquiers déclarés, dix sont israélites et, en dehors de David Gradis et des frères Raba, qui sont aussi de grands armateurs, les banques juives sont de véritables entreprises spécialisées dans le trafic des lettres de change, des espèces, et en particulier des piastres, comme la société des frères Azevedo ou la maison *Rodrigues veuve & fils*³³. Ces « Portugais » sont rejoints par des juifs d'origine allemande nommés *Tudesques* et surtout par des Avignonnais qui ne jouissent pas d'un statut semblable et dont la réussite est très médiocre. Les juifs portugais, qui craignent leur concurrence

30 Gérard Nahon, *Juifs et judaïsme à Bordeaux, op. cit.*, p. 61 ; lettre de Tourny à l'intendant d'Auch.

31 *Ibid.*, p. 163.

32 Il y a un protestant français, Daniel Sers, et un israélite tudesque, Benjamin-Éphraïm Philip.

33 AC Bordeaux, *Almanach d'arts et métiers pour la ville de Bordeaux, 1784*, 9 Ca 5. En 1789 et 1790, le *Tableau général du commerce, des marchands, négociants, armateurs, &c. de la France, de l'Europe, & des autres Parties du Monde*, de Gournay, recense dix-huit banquiers à Bordeaux dont neuf israélites, un Anglais et trois Allemands (Paris, chez l'auteur, 1790, p. 143, consultable en ligne : <http://catalog.hathitrust.org/Record/009031221>).

et la mauvaise réputation qu'ils véhiculent, ne manifestent aucune solidarité et obtiennent même de l'intendant cinq mesures d'expulsion générale entre 1730 et 1761 ! C'est le sort que subit ainsi le négociant Éphraïm Philip d'Altona choisi « par les juiveries de Danemark, Hambourg et autres pays du Nord [...] pour venir à Bordeaux, y faire tous les ans des achats de vins qui leur seraient nécessaires et les préparer en vin casher³⁴ ».

DES HOLLANDAIS AUX ALLEMANDS : LE POIDS CROISSANT DES COMMISSIONNAIRES DU NORD

Le poids croissant des commissionnaires du Nord qui, depuis les ports de Flandre jusqu'à ceux des rives de la Baltique, viennent en masse à Bordeaux, est la marque du siècle. Mais ce phénomène va de pair avec une double évolution : l'effacement progressif des Hollandais, et la montée en puissance des négociants d'origine germanique.

360

Les Hollandais avaient été les précurseurs de cette immigration au xvii^e siècle. Le mouvement débute à la fin du xvi^e siècle, avec l'arrivée de Michel Merman, un marchand flamand se rendant jusqu'alors à La Rochelle pour le vin et le sel. Il prend son essor après 1630. Les Hollandais viennent pour le vin et les eaux-de-vie, et sont les premiers à installer des raffineries de sucre à Bordeaux, avant même que le port n'ait de relations avec les Antilles. L'apogée est atteint dans les années 1650-1660, avant les affrontements du règne de Louis XIV. La communauté hollandaise de Bordeaux est alors la plus importante de France, devant celle de Nantes³⁵. Trois événements majeurs affaiblissent ensuite considérablement les positions de ce groupe : la guerre de Hollande, qui éclate en 1672, la révocation de l'édit de Nantes en 1685, et enfin la guerre de la Ligue d'Augsbourg entre 1688 et 1697.

Tableau 3. Les négociants hollandais à Bordeaux au xviii^e siècle

Années	1655-1660	1711	1777	1784	1787
Nombre	63	18	17	14	19

Entre 1672 et 1715, quatre-vingt dix-sept « marchands » hollandais viennent s'installer à Bordeaux. Mais c'est insuffisant pour empêcher l'effondrement numérique de leur colonie qui ne compte plus que dix-huit représentants à la fin du règne de Louis XIV³⁶. De 1715 à 1787, la part hollandaise baisse de 75 %

³⁴ Pierrick Pourchasse, *Le Commerce du Nord*, op. cit., p. 282.

³⁵ Bertrand Gautier, « Les nouvelles prédominances étrangères à Bordeaux dans la première moitié du xvii^e siècle », art. cit., p. 191.

³⁶ Peter Voss, « Une communauté sur le déclin ? Les marchands hollandais à Bordeaux, 1650-1715 », *Bulletin du Centre d'histoire des espaces atlantiques*, n°7, 1995, p. 33-57, loc. cit. p. 49.

dans l'ensemble du mouvement portuaire en raison de l'énorme essor des trafics et du recul relatif de la Hollande dans les circuits de redistribution des produits antillais. La communauté est sur le déclin. Les anciennes familles s'éteignent ou abandonnent le négoce et il ne reste plus qu'une douzaine de sociétés à la veille de la Révolution. Au XVIII^e siècle, les Provinces-Unies n'alimentent plus qu'un faible courant migratoire. À côté des vieilles familles installées depuis plus d'un siècle, comme les Bejerman, Colk, d'Egmont, de Meyère, de Kater, le groupe n'est que faiblement renouvelé par quelques installations nouvelles, comme celles des Draveman, puis des Dierx, Vanbeynum ou Vanderchilden.

Une petite communauté allemande existait à Bordeaux depuis la fin du règne de Louis XIV. Elle se renforce en plusieurs vagues pour devenir la première communauté de négociants étrangers dans la seconde moitié du XVIII^e siècle :

Tableau 4. Les négociants d'origine germanique à Bordeaux au XVIII^e siècle

Années	1711	1742-1744	1777	1784	1787
Nombre	16	37	52	68	102

La première vague, recensée par l'Intendant en 1711, est surtout hambourgeoise et se limite au commerce du vin. C'est l'époque des Brommer, des Harmensen et des Luetkens. La seconde commence dans les années 1730 et, vers 1742-1744, elle porte les effectifs à trente-sept négociants³⁷. Elle s'ouvre au commerce des denrées coloniales. Le Hambourgeois Jean-Henry Schÿler en est un parfait représentant : en 1738, il fonde une société avec Jacques Schröder et, l'année suivante, il vient s'installer à Bordeaux. La firme *Schröder & Schÿler* développe un commerce de commission, expédiant vins, sucre et indigo vers le triangle Hambourg, Lübeck, Copenhague, puis elle étend son réseau vers les ports prussiens de Dantzig, Königsberg, Elbing et Stettin. Elle reçoit en retour des bois de tonnellerie. À la mort de Jean-Henry Schÿler, en 1776, son épouse, Suzanne Racke, fonde une nouvelle société dont elle détient la moitié du capital. Elle y associe son fils aîné Jean-Henri junior, son parent Adrian Racke et d'anciens commis de Bordeaux ou collaborateurs de Magdebourg et Dantzig : Jean-Daniel Meyer, Johan-Christian Schönbeck³⁸. C'est à la même époque que Jean-Jacques de Bethmann arrive de Francfort-sur-le-Main où il était né en 1717.

37 Paul Butel, « Les négociants allemands de Bordeaux dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle », dans Jürgen Schneider (dir.), *Festschrift für Hermann Kellenbenz*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1978, p. 589-613.

38 Paul Butel et Philippe Roudié « La Maison Schröder et Schÿler : 250 ans de continuité commerciale », *Bulletin du Centre d'histoire des espaces atlantiques*, n° 5, 1990, p. 5-13.

Ses deux frères y dirigent une grande maison de banque, pendant que lui même bâtit à Bordeaux une très importante maison de commission et d'armement. Une troisième vague, très étoffée, arrive après la guerre d'Amérique, ce qui permet à l'*Almanach du commerce* de répertorier soixante-huit sociétés d'origine germanique en 1787 soit, avec les associés, pas loin d'une centaine d'individus. Les origines se diversifient progressivement. Les plus nombreux sont toujours les ressortissants des ports hanséatiques : Hambourg, Brême, Lübeck et Stettin. C'est le cas d'un Jean-Thomas Bahr, né en 1745 à Balsebar, dans le royaume de Prusse³⁹, d'un Chrétien-Christophe Bentzien, né en Poméranie en 1747, d'un Jean-Geoffroy Geizeler, né à Landsberg en 1757, une petite ville au sud-est de Stettin, d'un Chrétien-Léonard Wessels de Brême, ou encore d'un Daniel-Vincent Polhs, originaire de Wandsbeck dans le Holstein danois. Mais il faut aussi compter avec les cités plus modestes des arrière-pays de ces ports ainsi qu'avec celles du bassin hydrographique rhénan. En 1785, l'arrivée de Frédéric Clossmann et, en 1786 et 1787, l'installation des deux frères Kunckel, originaires de la petite cité de Bendorf-am-Rhein située face au port fluvial de Coblenze, à la confluence du Rhin et de la Moselle, illustrent parfaitement ce phénomène.

Les autres provenances se réduisent à peu de choses. À la veille de la Révolution, on ne repère guère que deux Américains sur les almanachs : Jonathan Jones, un quaker de Philadelphie, et Joseph Fenwick, un catholique du Maryland. Ce dernier s'installe à Bordeaux en 1787. Entre 1788 et 1790, il y est brièvement rejoint par un associé virginien, John Mason. Grâce à ce dernier, dont le père est proche de George Washington et de Thomas Jefferson, Joseph Fenwick devient le premier consul des États-Unis de 1790 à 1799⁴⁰. Son nom est encore connu à Bordeaux car, en 1795, il se fit construire un magnifique hôtel particulier qui porte encore son nom au coin du Pavé et de la façade des Chartrons⁴¹. On

39 ADG, 5L 5, Commission militaire, dossier Bahr.

40 Silvia Marzagalli, « Un Américain à Bordeaux. Joseph Fenwick, premier consul des États-Unis », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° 1, 2002, p. 73-90. Joseph Fenwick resta toute sa vie attaché à Bordeaux où il mourut, en 1849, à l'âge de 87 ans. Il ne faut pas le confondre avec Robert Fenwick, un négociant protestant né en 1739 à Stockholm et installé depuis longtemps à Bordeaux où il décéda en 1794. En 1762, ce Robert Fenwick avait épousé Marie Duret, la fille du négociant Louis-Abraham Duret et de Catherine Vanderhagen (voir Pierre Meller, *Les Familles protestantes de Bordeaux d'après les registres de l'état civil avant 1793*, op. cit., p. 38). En 1769, la sœur de Robert Fenwick, Anna, donna naissance, à Copenhague, au négociant John Lewis Brown. Robert Fenwick et son neveu s'associèrent au négociant David Skinner pour fonder la maison *Skinner, Fenwick & Brown* qui entretenait de très fortes relations avec l'Europe du Nord et les États-Unis.

41 L'hôtel Fenwick, construit par l'architecte Dufart, figure au centre d'un des plus beaux tableaux bordelais de l'époque, œuvre du peintre Pierre Lacour en 1804.



Chaque point représente une des 793 maisons de négoce recensées en 1787.

Carte 1. L'implantation urbaine des communautés de négociants étrangers et israélites à Bordeaux à la fin du XVIII^e siècle (d'après l'*Almanach général de commerce* de 1787)

trouve enfin un commissionnaire italien, P. L. Ravina, consul de Gênes, et un Espagnol, le consul d'Espagne, Déonis.

L'INTÉGRATION RÉUSSIE DES NÉGOCIANTS ÉTRANGERS DANS LA SOCIÉTÉ BORDELAISE

Des apparences trompeuses : des étrangers isolés dans la cité

Les négociants d'origine étrangère ne se sont pas installés au hasard dans la cité. Leur implantation répond à des logiques propres à chaque communauté.

364 Les juifs portugais habitent presque tous dans les paroisses Sainte-Eulalie et Saint-Éloi, au-delà des aires négociantes traditionnelles : 70 % des négociants juifs de 1787 se concentrent ainsi entre le bas de l'actuelle rue Sainte-Catherine (rue Bouhaut), la rue du Mirail et les fossés des Carmes. Il ne s'agit pas d'un ghetto, mais d'une répartition volontaire liée aux caractéristiques du groupe : immigration de familles entières difficiles à loger dans les quartiers densément peuplés proches du fleuve, volonté de pratiquer leur religion sans attirer l'attention. Les négociants qui réussissent restent fidèles à ces quartiers. En 1784, les Alexandre ou les Peixotto habitent sur les fossés des Carmes, les frères Raba sur les fossés de Bourgogne, et les Gradis sur les fossés de l'Hôtel de Ville. Il s'agit là de trois tronçons de l'actuel cours Victor Hugo, à la limite du quartier traditionnel du négoce, sur lesquels résident aussi une bonne vingtaine de négociants non juifs.

À l'autre extrémité de la ville, le quartier des Chartrons est investi par les commissionnaires étrangers. En 1787, 84 % des Allemands, 75 % des Britanniques et 50 % des Hollandais y demeurent. Ici ce n'est pas la condition d'étranger qui est déterminante mais la spécialisation. Les Chartrons sont par excellence le quartier des commissionnaires, spécialité presque exclusive des négociants du Nord installés à Bordeaux. Ce quartier, développé au XVII^e siècle par les Hollandais, n'est pas non plus un ghetto. À la fin du XVIII^e siècle, si on y entend beaucoup parler anglais ou allemand, les Français représentent près de la moitié des deux cents négociants qui y résident. Quant aux Hollandais intégrés depuis longtemps, ils se sont dispersés dans la ville : Overmann et Meyère à Tourny, Draveman rue Richelieu, de Kater rue du Parlement. Loin de désertier les Chartrons, plusieurs des plus riches négociants allemands et britanniques édifient de très beaux hôtels sur ses marges méridionales, créant ainsi, face au glacis du château Trompette, le remarquable Pavé des Chartrons.

De l'installation au mariage

Quand un négociant étranger désire s'installer à Bordeaux, il a le choix entre envoyer un employé ou faire lui-même un premier voyage. Si cette première étape est porteuse d'espoirs, il séjournera plus longtemps sur place avant de

s'installer définitivement. Il peut alors compter sur un système consulaire qui facilite son implantation et la défense de ses intérêts. À la fin du XVIII^e siècle, des négociants réputés assurent ces fonctions de consul pour les Provinces-Unies, Hambourg, le Danemark, la Suède, la Prusse, mais aussi la Russie, la Pologne, le Saint-Empire, l'Espagne, le Portugal, ou encore la République de Gênes. Aussi, quand ils arrivent à Bordeaux, les négociants étrangers peuvent louer des locaux sans difficulté et, après un an de résidence, ils sont soumis aux mêmes impositions et aux mêmes juridictions que les Français. Ils recrutent généralement leurs commis parmi leurs compatriotes. Après quelques années, certains sont associés ou s'installent à leur compte. Jean-Jacques Muller représente un cas typique à cet égard. Né à Magdebourg sur l'Elbe, en 1739, il fut très tôt attiré par son débouché naturel, Hambourg. Il débuta comme commis dans une maison du grand port hanséatique avant de s'installer à Bordeaux. Il raconte lui-même ses débuts :

Je suis arrivé en France l'année 1761, j'ai travaillé pendant quelques années dans une maison de commerce pour perfectionner les connaissances nécessaires à cet état, et me suis ensuite établi pour mon propre compte, pour suivre le commerce des commissions que l'amitié et l'attachement de mes amis et parents dans l'étranger pourraient me procurer⁴².

Il s'associe en effet à un autre Hambourgeois, Koch, et s'installe façade des Chartrons jusqu'à la Révolution. Né à Stettin sur l'Oder en 1747, Jacques-Henry Wüstenberg suit le même parcours. Fils d'un pasteur, il a vingt ans quand il arrive à Bordeaux en 1767, comme commis. Ce n'est que douze ans plus tard, en 1779, qu'il fonde sa propre maison de commerce. Ces négociants ne sont pas des aventuriers : ils arrivent en général avec des capitaux et des relations. Lors de son mariage, en 1786, Matthias Jacob Stuttenberg possède déjà un fond de commerce de 50 000 livres et celui de Joachim Schröder atteint 80 000 livres⁴³.

Beaucoup se considèrent rapidement comme des Français et sont naturalisés malgré leur confession protestante. En 1711, Pontchartrain témoignait déjà de son étonnement à l'Intendant : « il paraît », disait-il, « que moyennant de l'argent, on n'était pas sévère dans les bureaux »⁴⁴. Un homme comme Jean-Thomas Bahr est représentatif de cette volonté d'intégration même s'il s'exprime encore difficilement en français. Après avoir épousé une Française, Marie Pringay, qui lui a donné quatre enfants, il est naturalisé en 1788. Quand il est traduit devant la Commission militaire en 1793, il tient à préciser que

42 ADG, 5L 21, Commission militaire, dossier Kunckel, 16 germinal an II.

43 ADG, 3E 20605, Barberet, 16 juillet 1786 ; 3E 21720, Rauzan, 4 février 1784.

44 Théophile Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux, op. cit.*, t. 3, XVIII^e siècle, p. 66.

ses enfants sont bien nés français⁴⁵. C'est par les mariages que l'on s'intègre en effet, et leur importance met en évidence le caractère plus ou moins ouvert des communautés. Les situations sont à cet égard contrastées. Chez les israélites, toute alliance avec les autres groupes du négoce est exclue. Les mariages entre cousins sont nombreux et le sang neuf ne peut-être apporté que par des conjoints que l'on va chercher hors de Bordeaux. Sur les cinquante-six conjoints que nous avons pu étudier sur la période 1784-1825, vingt n'étaient pas nés à Bordeaux (35,7%) mais venaient des communautés juives installées à Bayonne, Toulouse, Lyon, Avignon et Saint-Domingue. Les Britanniques conservaient des liens étroits avec leur pays natal, voyageaient beaucoup, arrivaient déjà mariés ou retournaient se marier en Irlande ou en Angleterre. Ainsi, sur soixante-quinze négociants « anglais » que nous avons pu identifier entre 1784 et 1825, sept seulement, soit 9,1%, se marient à Bordeaux.

366

Les négociants hollandais ou allemands se sont intégrés plus rapidement grâce à des unions avec des familles de protestants français, fortement représentés à Bordeaux. L'alliance avec des Françaises leur facilite l'accès au marché colonial. Sur les quarante-neuf négociants mariés que Klaus Weber repère au XVIII^e siècle, il en trouve trente-deux qui le sont avec une Française, et seulement dix-huit avec une compatriote germanique⁴⁶. C'est ainsi qu'en 1745 Jean-Jacques de Bethmann épouse Élisabeth Desclaux de Latané, la fille d'un armateur protestant anobli par l'achat d'une charge de secrétaire du roi⁴⁷. En 1762, les Desclaux créent avec lui une société sous la raison *Bethmann & Desclaux*⁴⁸. Grâce à cette alliance, les Bethmann peuvent pratiquer l'armement colonial. Jean-Jacques de Bethmann réalise ainsi toute sa carrière avec son beau-frère, la firme connaissant une belle réussite. Le capital, qui était de 300 000 livres en 1762⁴⁹, atteint 1 026 219 livres en 1791⁵⁰. Nombreux sont ceux qui suivent le même chemin, comme Johachim Schröder de Lübeck qui, en 1784, épouse la fille du négociant protestant Pierre-Daniel Allaret⁵¹, Jacques-Henri Wüstenberg qui, en 1789, épouse Henriette, la fille du négociant protestant Jacques Delorthe, ou son compatriote André-Henri Zimmermann qui fait

45 ADG, 5L 5, Commission militaire, dossier Bahr.

46 Margrit Schülte Beerbühl et Klaus Weber, « Les négociants allemands à Londres, Cadix et Bordeaux (fin XVII^e-début XIX^e siècle) », dans Pierre-Yves Beaurepaire et Pierrick Pourchasse (dir.), *Les Circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, PUR, 2010, p. 99-120, loc. cit. p. 104.

47 Élisabeth Desclaux (1725-1783).

48 Ce qui n'empêchait pas l'existence parallèle d'une société *Desclaux de Latané* et d'une société *Bethmann & fils*, repérables dans les almanachs des années 1780.

49 Paul Butel, *Les Dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991, p. 167.

50 ADG, 5L 12, Commission militaire, dossier de Desclaux aîné, état des grands livres de la maison Bethmann & Desclaux.

51 ADG, 3E 21720, Rauzan, 4 février 1784.

de même en 1791 avec la sœur d'Henriette, Marie-Élisabeth. Sur la période 1784-1825, nos propres dépouillements révèlent ainsi dix-neuf unions mixtes sur vingt-six contrats de mariage.

Il devient donc difficile de parler de colonie purement germanique, surtout que les alliances entre négociants d'origine allemande et d'origine hollandaise se développent aussi. Un dernier mariage permet de mesurer le degré d'imbrication et de fusion des élites négociantes bordelaises à l'extrême fin du XVIII^e siècle. Le 17 ventôse an IV, Jacques-Philippe de Bethmann épouse Élisabeth Von Hemert. C'est la fille du négociant et consul du Danemark, Jean Von Hemert. Sa mère, Suzanne d'Egmont, appartient au négoce hollandais des Chartrons associé aux Von Hemert⁵². L'affluence à la signature du contrat est révélatrice du crédit considérable des Bethmann : on y trouve toute la colonie germanique, les Wüstenberg, les Weltner, les Lubbert, les Windisch, les Mantz, les Zimmermann, les Meyer ; il y a aussi les Anglo-irlandais, Martell, Hennessy-Martell, Cramer, Lawton, ou le Hollandais Beÿerman ; on repère encore des protestants français comme les Desclaux, les Nairac, les Boyer, les Bonnaffé, les Ferrière, liés eux-mêmes aux Hollandais Colk ; des catholiques, comme les Letellier et les Brunaud, sont même présents⁵³.

De la fortune à la carrière des honneurs

Ces négociants étrangers réussissent bien et beaucoup, non seulement s'enracinent à Bordeaux, mais y font fortune et s'intègrent aux élites.

La famille Gradis est une des plus importantes et des plus célèbres de la nation portugaise de Bordeaux. À l'origine, on trouve Diego Rodrigues Gradis, un modeste marchand né à Bordeaux au XVII^e siècle. Il s'installa à Toulouse, mais l'hostilité du clergé local le contraignit à revenir à Bordeaux vers 1685. Ses trois fils eurent une réussite contrastée dans le commerce. Le premier, Antoine, mourut sans faire fortune en 1726 ; le second, Samuel, fonda avec son fils Benjamin, une maison d'armement sous la raison *Gradis père & fils* qui commença avec les Îles jusqu'à la mort de Benjamin en 1771. C'est le troisième, David, qui est à l'origine de la réputation de la famille. Il s'associa un temps (1703-1707) avec son frère Samuel, sous la raison *Gradis frères*, dans les commerces des vins, des eaux-de-vie et des toiles. En 1717, il profita de l'essor consécutif à la libération du commerce par le Régent pour se lancer dans

52 Les d'Egmont étaient venus de Hollande vers 1680, mais le père de Suzanne, le négociant Daniel d'Egmont, se dit Suédois dans un acte de 1765 (Alfred Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux, op. cit.*, p. 51). Les deux frères de Suzanne, Guillaume et Isaac, exercent sous la raison d'Egmont frères. Le 13 messidor an III (2 juin 1795), Guillaume s'associe à son neveu, Juste Von Hemert fils, sous la raison *Von Hemert, d'Egmont & Cie*.

53 ADG, 3E 35919, Guy fils, 17 ventôse an IV, 6 mars 1796.

l'armement colonial. Une éphémère société, *D. Gradis & Alexandre fils*, unit David à une famille de négociants et banquiers bayonnais qui allait faire souche à Bordeaux. L'union entre la fille de David, Rachel, et Samuel Alexandre avait accompagné l'association. Mais l'entreprise ne survécut pas à la banqueroute de Law en 1720. David Gradis continua cependant ses armements avec trois navires. Il envoya son fils aîné, Abraham, se former à Londres, Anvers et Amsterdam. C'est ce dernier qui porta la société *David Gradis & fils*, fondée en 1728, à son plus haut niveau. Il joua un rôle important dans les armements pour Québec durant la guerre de Sept Ans et se lia à tous les grands personnages de l'époque, jusqu'au secrétaire d'État à la marine, Maurepas. Après 1763, Choiseul lui confia le ravitaillement de Gorée, de Cayenne et des Antilles. Il fit même quelques affaires avec Beaumarchais durant la guerre d'Amérique. En 1780, à sa mort, sans postérité, à plus de 80 ans, il était devenu un des trois ou quatre plus riches armateurs de Bordeaux⁵⁴. En 1788, l'actif de la société dirigée désormais par le cousin d'Abraham, Moïse Gradis, se montait à plus de 4 millions de livres⁵⁵.

Mais la réussite des israélites ne se limite pas aux Gradis. Deux autres familles sont particulièrement représentatives du dynamisme des immigrés récents : les Raba et les Pimentel. Les Raba ont connu une réussite aussi rapide qu'éclatante à la fin de l'Ancien Régime. Le père, Francisco Henriques-Nunes, était marchand épicier à Bragance, comme son propre père. Il se lança dans le négoce et épousa une femme de vingt-huit ans sa cadette, Louisa-Maria Bernada, qui mit au monde huit fils, dont sept devinrent négociants⁵⁶. Devenue veuve à trente ans, elle doit assumer seule la gestion des affaires commerciales. En 1763, la famille doit fuir l'Inquisition portugaise et emprunte la filière classique de Londres pour venir à Bordeaux, avec 200 000 livres de capital⁵⁷. Quatre frères s'installent alors rapidement à Saint-Domingue : Antoine-Moïse (1763 à 1787), Gabriel-Salomon (1765 à 1777), Gaëtan-David – il meurt à son arrivée en 1765 –, François-Benjamin (1765-1781). Puis, en 1781, la maison *Raba frères* est créée. Elle associe la mère, Antoine, Abraham, Jacob, Aaron et Salomon, ainsi que deux négociants de Port-au-Prince. En 1785, l'actif net des Raba est évalué 272 764 livres à Port-au-Prince, alors que la veuve Raba y avait investi

54 La principale étude est celle de Jean de Maupassant, *Un grand armateur de Bordeaux, Abraham Gradis (1699?-1780)*, Bordeaux, Feret et fils, 1931. Il est désormais possible de les compléter avec les archives privées de la famille car Henri Gradis en a fait don à l'Etat en juillet 2005. Le fonds vient à peine d'être classé. On peut consulter : Magali Lacousse et Christine Nougaret, *Répertoire numérique détaillé du fonds Gradis, 181 AQ 1-156 (1551-1980)*, Archives nationales, 2006.

55 Paul Butel, *La Croissance commerciale bordelaise dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, thèse de doctorat ès lettres, Lille, Université de Lille, 1973, t. II, p. 1042.

56 Jean Cavignac, *Dictionnaire du judaïsme bordelais aux XVIII^e et XIX^e siècles*, op. cit., p. 185.

57 Paul Butel, *Les Dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, op. cit., p. 141.

80 000 livres, vingt ans plus tôt. Les bénéfices considérables réalisés dans le commerce colonial, mais pas dans la traite, ont été en partie réinvestis dans l'immobilier : le château Raba à Talence pour 85 000 livres en 1774 et la demeure des fossés de la Ville pour 100 000 livres, cinq ans plus tard. En 1783, quand François-Benjamin épouse Esther Azevedo, il apporte 500 000 livres en actif commercial. L'emprunt forcé de l'an II permet de se faire une idée de l'ampleur de la fortune des Raba au début de la Révolution : les six frères y sont taxés séparément pour une somme totale de 141 154 livres devant François Bonnaffé (107 038 livres) et juste derrière le premier de la liste Weltner (149 000 livres). Le rapport que nous avons pu établir entre taxe et fortune nous permet d'évaluer le patrimoine des Raba à plus de trois millions.

Nés au Portugal, les six frères Pimentel, comme les cinq frères Raba, sont aussi de nouveaux arrivants dans la communauté israélite bordelaise, à la fin de l'Ancien Régime. La maison de négoce Pimentel frères s'était installée rue du Mirail, au cœur du quartier juif bordelais, à deux pas de la synagogue. Salomon, Isaac, Jacob, Aaron, Moïse et David habitaient encore ensemble et, à la fin du Directoire, leurs biens étaient toujours indivis. À la veille de la Révolution, ils estimaient « posséder une honnête fortune » acquise dans « le commerce de l'Amérique », c'est-à-dire avec Saint-Domingue pour l'essentiel⁵⁸. Signe de leur réussite, en 1787 Isaac avait acheté à la veuve du conseiller au Parlement Gabriel-Barthélémy de Basterot, pour 30 000 livres, le domaine de Plaisance à Caudéran⁵⁹. Mais les Pimentel possédaient aussi six maisons de rapport à Bordeaux. Leurs seuls biens immobiliers s'élevaient à plus de 120 000 livres.

La réussite des Irlandais et des commissionnaires germaniques n'est pas moins grande : quand l'écuyer Daniel O'Connell épouse Thérèse Connely, la fille d'un négociant irlandais exerçant à Dunkerque, c'est son oncle Denis Maccarthy, négociant à Bordeaux, qui lui constitue son apport de 200 000 livres, mais il ne les touchera qu'à son décès alors que la future apporte 45 000 livres comptant⁶⁰. C'est à cette même époque qu'un des neveux de Denis Maccarthy, Jean, né en 1753, épouse Cécile-Véronique O'Byrne. Née à Dublin, elle est la fille de l'écuyer Edouard O'Byrne qui réside dans cette même ville. Jean reçoit de son oncle la maison aux Chartrons dans laquelle est déjà installée la société Maccarthy frères. Elle est estimée 100 000 livres. Il lui donne aussi « 100 000 livres en argent dont 51 299 comptant, le reste dans le cours de sa vie ». Jean se constitue personnellement 15 522 livres qui représentent ses

58 ADG, emprunt forcé, réclamations, 3L 243, 27 fructidor an VII.

59 ADG, 3E 21726, Rauzan, 10 mai 1787.

60 ADG, 3E 21602, Nauville, 28 septembre 1787.

profits commerciaux. La future apporte de son côté 3 000 livres sterling, soit 64 477 livres tournois. Avec un apport total de près de 280 000 livres, c'est un très beau mariage. On apprend à cette occasion que le contrat a été fait de manière identique à celui qui avait uni en 1777, à Paris, Daniel Maccarthy, le frère de Jean, à Éléonore Sutton de Clonard⁶¹. La société Maccarthy frères débutait donc avec un capital considérable. Lors de l'emprunt forcé de l'an II, les deux frères sont taxés de manière quasi identique à 10 397 et 10 277 livres. Cela les place individuellement autour de la centième place, mais de manière cumulée ils se retrouvent près de la cinquantième.

370

C'est à plus de 500 000 livres que se monte l'union de Jeanne Texier avec l'américain Jonathan Jones, qui vient d'arriver de Philadelphie⁶². Fils de John Jones et Sara Mifflin de Philadelphie, celui qu'on surnomme Jona Jones s'installe à Bordeaux au lendemain de la guerre d'Amérique. Quand il se marie en 1785, il a déjà une surface considérable qui lui permet d'apporter 400 000 livres en fonds de commerce. La future se nomme Jeanne Texier. C'est la fille du grand armateur protestant Pierre Texier. Ce dernier constitue à sa fille 101 800 livres comptant⁶³. C'est une des unions prestigieuses de l'époque, le quatrième contrat en valeur sur les cent trente-huit recensés entre 1784 et 1788.

En l'an VI encore, les apports cumulés du mariage Bethmann-Von Hemert atteignent presque 190 000 livres⁶⁴. Christian Blatter, installé depuis vingt ans à Bordeaux, épouse en l'an III Suzanne Baignoux ; il apporte, avec 150 000 livres de fonds de commerce, l'essentiel des 174 000 livres du contrat⁶⁵. Le premier mariage du Directoire concerne Eric Noer, un négociant de Stockholm qui vient à Bordeaux épouser Marie-Elisabeth Wittfooth. Il n'a rien à envier

61 ADG, 3E 21596, Nauville, décembre 1784. Le mariage de Daniel Maccarthy avait été fait à Paris le 25 janvier 1777. Louis M. Cullen a consacré un article au père de la mariée : « Irish businessman and French courtier: The Career of Thomas Sutton, comte de Clonard, c. 1722-1782 », dans *The Early Modern Atlantic Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p 86-114. Thomas Sutton de Clonard était un brasseur d'affaires irlandais proche de Choiseul, directeur de la Compagnie française des Indes, au centre de tout un réseau basé à Dublin, Londres, Paris, Bordeaux, Saint-Malo et Cadix. Une des sœurs d'Éléonore, Françoise, mariée à Jean Ambroise Bugeaud, devint la grand-mère du futur maréchal (voir l'arbre généalogique de Joseph G. Romanov De Sutton, en ligne : <http://gw.geneanet.org/iraird?lang=fr>). Par ailleurs, sous le Consulat, un des neveux d'Éléonore, Joseph-Ernest Sutton de Clonard, connut quelques succès au théâtre de l'Ambigu-Comique avec une pièce bien médiocre, qui mettait en scène un riche négociant anglais tout droit inspiré des milieux qu'il côtoyait : *M. Botte ou le négociant anglais, comédie en trois actes et en prose*, Paris, Barba, 1803. Sur les activités de Clonard, voir également Madeleine Dupouy, « Une tentative commerciale dans l'océan Indien », *Revue d'histoire maritime*, 12, 2010, p. 77-90.

62 ADG, 3E 20603, Barberet, 21 janvier 1785.

63 ADG, 3E 20603, Barberet, 21 janvier 1785.

64 ADG, 3E 35919, Guy fils, 17 ventôse an IV.

65 ADG, 3E 20623, Barberet, 2 thermidor an III. C'est dans son contrat qu'il déclare être depuis vingt ans à Bordeaux, mais il n'est pas taxé à l'emprunt forcé, et sa société n'apparaît pas avant l'annuaire de l'an VIII.

à ceux de la fin de l'Ancien Régime. Le père de la future, David Wittfooth, alors consul général de Russie à Bordeaux, s'était réfugié en Suède pendant la Terreur. S'il ne donne à sa fille que 52 500 francs comptant en argent et bijoux, le futur apporte la somme énorme de 500 000 francs « en numéraire et en fonds de commerce⁶⁶ ». Il est décidé que les nouveaux époux feront leur demeure à Stockholm. Nul doute que Wittfooth et son associé Thompson en attendent des retombées fructueuses sur leur activité avec les marchés du Nord.

Tableau 5. Les quarante premiers négociants à l'emprunt forcé de l'an II

Contribution en livres	Nom	Spécialités	Origine étrangère
149 000	Weltner, Jean-Philippe	Commissionnaire	Allemand
138 129	Dacosta & fils, Antoine	Banquier	Nation portugaise
125 796	Streckeyen, Jean-Georges	Commissionnaire	Allemand
112 000	Peixotto-Beaulieu, Samuel	Banquier	Nation portugaise
107 038	Bonnaffé, François	Armateur, assureur	
106 494	Mestre, Étienne	Commissionnaire	
90 000	Von Hemert	Commissionnaire	Allemand
86 735	Portal, Larroder & Cie	Commissionnaire	Allemand
83 646	Bethmann, J.J.	Commissionnaire	Allemand
73 500	Toebaerts frères	Commissionnaire	Allemand
45 448	Johnston, Nathaniel	Commissionnaire	Irlando-écossais
44 609	Laffon veuve de l'ainé	Armateur	
43 368	Van Dhoren fils	Commissionnaire	Allemand
43 000	Weiss	Commissionnaire	Allemand
40 763	Duffour, Martin	Armateur, commissionnaire	
40 717	Cazamajor veuve	Négociant	
40 710	Gautier, Jean-Élie	Armateur, commissionnaire	
39 910	Texier, Pierre	Armateur, commissionnaire	
39 727	Jona Jones	Commissionnaire	Américain
38 700	Cezac, Henri-Louis	Négociant	
38 691	Lajard, Pierre	Armateur	
35 644	Duret, Paul	Commissionnaire	
34 908	Camescasse, Jean	Armateur, comm., assureur	
33 807	Rodrigues & fils	Banquier	Nation portugaise
33 192	Schalch, Jean-Conrad	Commissionnaire	Allemand
32 278	Menguin, Jean	Courtier	
31 396	Dubert, Guillaume	Courtier	
31 356	Ravesie fils aîné	Armateur et marchand cordier	
31 000	Vignes, Hugues	Armateur et commissionnaire	
30 582	Laroque veuve	Négociant	
30 333	Gernon, Christophe	Armateur	Irlandais
30 269	Dupuch, Jean	Commissionnaire	
29 075	Changeur, Pierre	Armateur, assureur	
27 928	Pereire, J.B.	Agent de change	Nation portugaise
27 604	Balguerie, Louis	Commissionnaire	

66 ADG, 3E 21651, Rauzan, 24 floréal an VIII. Les sommes sont bien exprimées en francs.

Contribution en livres	Nom	Spécialités	Origine étrangère
26 428	Pereire, Isaac	Agent de change	Nation portugaise
26 082	Raba, Jacob-Henriques	Armateur, banquier, assureur	Nation portugaise
26 082	Raba Gabriel-Salomon	Armateur, banquier, assureur	Nation portugaise
26 082	Raba, Aaron-Henriques	Armateur, banquier, assureur	Nation portugaise
25 969	Meynicken, Georges-Daniel	Commissionnaire	Allemand

L'emprunt forcé de l'an II fournit un instantané de la hiérarchie des fortunes à la veille de la guerre maritime et des malheurs qui l'accompagnèrent⁶⁷. La liste des quarante premiers imposés résume de manière éclatante la réussite des membres les plus dynamiques des communautés marchandes étrangères à Bordeaux dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

372 Les représentants des communautés étrangères détiennent les quatre premières places ; sur les dix premiers, ils sont huit, et vingt et un sur les quarante qui acquittent plus de 25 000 livres. La composition reflète le cosmopolitisme déjà décrit avec dix Allemands, huit israélites de la « nation portugaise », un Irlandais, un Écossais dont la famille s'était installée en Irlande au XVII^e siècle, et même un Américain.

Ayant atteint les sommets de la fortune, les négociants des communautés étrangères, accédèrent à la reconnaissance sociale et à la notabilité, mais dans certaines limites. Ainsi, les juifs ne pouvaient exercer aucune fonction officielle. Malgré leur implication dans le commerce avec les Antilles, ils y étaient à peine tolérés et ne pouvaient y posséder des terres avec les mêmes droits que les autres Français. Mais des exceptions étaient toujours possibles. Ce fut le cas d'Abraham Gradis, qui s'était retrouvé, par défaut de paiement de ses créanciers, propriétaire de plusieurs habitations à Saint-Domingue et à la Martinique. Grâce à l'appui de Maurepas et de Sartine, les lettres patentes de 1779 reconnaissant qu'il avait servi le roi « avec la distinction et la probité la plus signalée » lui accordèrent tous ces droits⁶⁸. Les étrangers, pas plus que les juifs, ne pouvaient accéder à la Jurade. Mais, quand le même Abraham Gradis fut près de mourir, les jurats défendirent de faire sonner la « Grosse cloche » et même de faire tirer le canon le jour de la Saint-Jean, pour que le bruit ne l'importunât pas, car sa demeure était voisine de l'Hôtel de Ville⁶⁹ !

En revanche, la bourgeoisie était ouverte à tous aux mêmes conditions que pour les Français. Le Hollandais Michel Merman devint ainsi bourgeois de Bordeaux quelques années à peine après son arrivée, en 1603. Du fait de leur judaïsme affiché, on ne trouve cependant que quatre juifs reçus bourgeois entre 1679 et

67 ADG, 4L 117, Rôle de l'emprunt forcé de l'an II.

68 Jean de Maupassant, *Un grand armateur de Bordeaux, Abraham Gradis (1699?-1780)*, op. cit., p. 146.

69 *Ibid.*, p. 150.

1760⁷⁰. Au XVIII^e siècle, des Hollandais comme Richard de Meyère, Pierre et François de Kater, des Irlandais comme les frères Maccarthy ou Jean-Valentin O'Quin, des représentants de la communauté germanique comme les frères Baas ou Jean-George Streckeyen deviennent à leur tour bourgeois de Bordeaux. En 1779, une notice élogieuse accompagne le nom de ce dernier sur le livre des bourgeois. Elle précise que :

Habitant de cette ville, il a été reçu bourgeois d'icelle en considération des preuves qu'il a donné de son zèle pour les intérêts et de son attachement au bien de la ville, et pour l'en récompenser, autant qu'il est au pouvoir de M.M. les Jurats qui, étant certains par eux-mêmes et informés des bonnes vie et mœurs du dit sieur Streckeyen, l'ont dispensé de faire enquête et ont reçu son serment au cas requis et accoutumé.

Né à Bâle en 1715, il s'était installé à Bordeaux, façade des Chartrons, vers 1750. Il y devint consul du roi de Prusse et exerça la fonction par intermittence au moins jusqu'en l'an V⁷¹.

Si les fonctions municipales leurs sont fermées, les négociants étrangers naturalisés investissent massivement la charge de trésorier de l'hôpital Saint-André, fonction onéreuse mais jugée indispensable pour aller plus loin dans la carrière des honneurs. Sur les douze places de trésoriers à pourvoir chaque année, deux sont presque toujours occupées par un représentant des communautés étrangères. En 1789, ils sont même trois : Mathieu-Jacques Stuttenberg, Chrétien-Christophe Bentzien et Daniel-Vincent Pohls. Les fonctions de directeur à la chambre de commerce ou de juge et consul de la Bourse ne sont pas inaccessibles non plus, mais les élus sont plus rares⁷². Ainsi, entre 1761 et 1789, on ne trouve que trois représentants des communautés étrangères sur les quatre-vingt-dix directeurs élus⁷³ : Aman Baas en 1772, Richard de Meyère en 1776 et Jean-Valentin O'Quin en 1778. Les fonctions de consul sont occupées par les précédents ainsi que par les de Kater et les Maccarthy. En revanche, celles de juge échappent toujours aux étrangers.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 18.

⁷¹ Alfred Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 101 et 147.

⁷² À Bordeaux, un noyau restreint des principaux négociants membres en exercice et anciens membres renouvelle chaque année la moitié des six directeurs, deux des quatre consuls et le juge. Ce dernier, comme les consuls, siège de plein droit, avec une place prééminente, à la chambre de commerce.

⁷³ Françoise Neel, *Les Carrières des marchands de Bordeaux au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, 2002, annexes, p. 27-29 et 230-246.

Il apparaît donc clairement que les négociants étrangers ont participé de manière déterminante au dynamisme et à la réussite du commerce de Bordeaux. Le XVIII^e siècle a favorisé leur rôle en faisant de ce port la principale place de redistribution d'un commerce colonial auquel ils n'avaient pas directement accès. En ruinant les positions de Bordeaux dans le commerce de redistribution, la Révolution et l'Empire auraient pu compromettre la force et la pérennité de ces communautés. Mais si nombre de leurs sociétés disparaissent dans la tourmente révolutionnaire, c'est aussi le sort des entreprises de négociants français. Ce qui compte, c'est que le processus de renouvellement permanent des hommes et des entreprises ne tarit pas. Le recensement de 1808, établi en vue de l'organisation du Consistoire et de la fixation définitive des noms de famille des israélites, donne soixante-six négociants ou agents de change, et près de cent quatre-vingts individus recensés comme « marchands »⁷⁴. Sur les trente-huit sociétés britanniques de 1787, treize seulement survivent à la première phase des *french wars* et sont encore présentes en 1800, mais de nouvelles entreprises s'installent malgré tout durant la Révolution et l'Empire et surtout après 1815, si bien que, sous la Restauration, on compte encore une trentaine de sociétés britanniques à Bordeaux. Le dynamisme est encore plus grand chez les Allemands : une nouvelle vague migratoire arrive à partir de l'Empire et, sur les quarante entreprises de 1823, sept seulement datent d'avant la Révolution. Ces entreprises bénéficient des relations commerciales développées durant la période du Grand Empire et de la rentabilité accrue d'un commerce du vin qui, à côté de la vente en primeur, développe toujours davantage l'élevage des grands crus. C'est à cette époque que les Chartrons deviennent de plus en plus un quartier germanique. Les descendants de ces négociants, qui avaient fait la fortune de Bordeaux au siècle des Lumières, s'intègrent progressivement et totalement à la société bordelaise. Au XIX^e siècle ils accèdent à la mairie⁷⁵. Certaines familles comme les Beÿerman, les Schröder – Schÿler, les Barton, les Johnston, les Lawton, sont encore bien présentes et très actives dans le Bordeaux d'aujourd'hui.

74 Jean Cavignac, *Dictionnaire du judaïsme bordelais aux XVIII^e et XIX^e siècles*, op. cit., p. 201-235 ; résumé du *Registre de déclaration des personnes du culte hébraïque pour l'adoption ou la conservation de leurs noms et prénoms, 1808-1810*.

75 David Johnston en 1838, Alexandre de Bethmann en 1867, Albert Brandenburg en 1878.